



délibération n° B2026-033
du bureau syndical
Séance du 10 juillet 2026
Réseau de chaleur de Plozévet

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 01
Nombre de votants : 12

Le dix juillet deux mille vingt-six, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le trois juillet deux mille vingt-six s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

- **Secteur d'ABERS/TROISE :**
 - Antoine COROLLEUR (Plourin)
 - Alexandre TREGUER (Landéda)
- **Secteur du CAP SIZUN/DOUARNENEZ :**
 - Philippe LE MOIGNE (Douarnenez)
- **Secteur du CENTRE :**
 - Patrick URIEN (Kergloff)
- **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :**
 - Dominique BILIRIT (Le-Cloître-Pleyben)
- **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :**
 - Pierre GUIZIOU (Ploudaniel)
- **Secteur de MORLAIX :**
 - Jean-Paul VERMOT (Morlaix)
- **Secteur du PAYS BIGOUDEN :**
 - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)
- **Secteur de QUIMPER :**
 - Thomas FEREC (Briec)
 - Jacques LE ROUX (Quimper)
- **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :**
 - Marie-José TOULLEC (Bannalec) a reçu pouvoir de Jacques RANNOU (Rosporden)
- **Collège des EPCI :**
 - Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

- **Excusés :** Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jacques RANNOU (Rosporden)

Est élu secrétaire de séance : Pierre GUIZIOU

Réseau de chaleur de Plozévet

Délibération n°B2026-033

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 029-252901145-20260710-B2026033-DE

Le président sollicite Jacques MONFORT, Directeur, pour rappeler l'historique de ce dossier et l'évolution du projet.

En 2013, le SDEF avait mandaté le bureau d'études Exoceth pour réaliser une étude technico-économique d'une chaufferie bois sur 5 bâtiments de la commune de Plozévet en vue d'alimenter un réseau de chaleur : école Georges Le Bail, centre socio-culturel Avel-Dro, Le collège, futur gymnase et projet de centre aquatique.

La commune n'est pas desservie en gaz naturel.

Au vu du contexte énergétique, réglementaire (décret tertiaire, décret BACS) et de ses chaudières au fioul vieillissantes, la commune de Plozévet a souhaité réactualiser l'étude avec de nouveaux bâtiments. L'étude d'opportunité de réseau de chaleur a été présentée à la commune le 03 juin 2026 par le Conseiller en énergie partagé accompagné de AILE. L'étude porte sur six bâtiments : le groupe scolaire Georges Le Bail, l'espace P. Trépos, la salle Avel Dro (CCHPB), le collège H. le Moal et la salle omnisports.

Cette restitution a confirmé l'intérêt d'un réseau de chaleur biomasse sans utiliser la chaleur fatale de l'usine Capitaine Cook.

La commune de Plozévet a confirmé son fort intérêt pour le projet et souhaite la poursuite du projet par l'établissement d'une étude de faisabilité. Le SDEF est sollicité.

Les missions du SDEF consisteraient à mandater le titulaire du marché d'études de faisabilité, réaliser les démarches de demande de subvention auprès de l'ADEME, suivre l'étude de faisabilité pour garantir la qualité de l'étude et participer à la restitution de l'étude.

Le fonds chaleur de l'ADEME permettrait d'obtenir une subvention de 70% du montant de l'étude. Le SDEF pourrait compléter le financement par une subvention de 10%. L'étude est évaluée à 10 000 €. Le plan de financement est le suivant :

	Montant €HT	Montant €TTC	Fonds chaleur 70%	Subvention SDEF	Solde à charge de la commune
Etude de faisabilité	10 000 €	12 000 €	7 000 €	1 000 €	4 000 €

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de réaliser une étude de faisabilité en opération pour compte de tiers,
- de déposer un dossier de subvention auprès de l'ADEME, programme Fonds chaleur,
- de reverser à la commune la subvention obtenue auprès de l'ADEME,
- attribue une subvention complémentaire de 10%,
- approuve la convention de mandat.

Quimper le 08 septembre 2026

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR



Le secrétaire de séance
Pierre GUIZIOU

